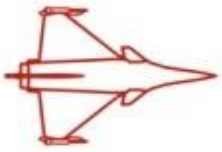




Information  
Déclaration  
Compte-rendu



Site Web



SMIC à  
**15 €/h**

Semaine  
de **4** jours

Retraite  
à **60** ans

# Compte-rendu CGT

## Réunion « Qualité de Vie au Travail »

### 15 décembre 2023

#### Crèches :

La DG a présenté le nombre d'enfants en âge d'utiliser la crèche d'entreprise :

- 883 enfants de salariés sont âgés de moins de 3 ans, soit 11% du nombre total d'enfants déclarés en décembre 2022
- **Sur 437 demandes (années 2021 et 2022), seulement 80 places en crèche ont été attribuées !**

La DG propose d'élargir l'offre de Babylou à différentes formations parentales sur une plateforme en ligne (garde à domicile, soutien scolaire, cours de langue, etc.) à un tarif préférentiel.

Quel qu'en soit l'intérêt, ce nouveau service ne compensera jamais le manque de berceaux en crèches ! Même si la DG se targue de passer de 50 à 70 berceaux dans le projet d'accord, cela ne permettra pas de satisfaire toutes les demandes.

**La CGT a réitéré sa demande de non limitation des places en crèches.**

#### Conciergerie numérique :

La DG a conscience du mauvais fonctionnement de la conciergerie numérique, mais se refuse d'élargir la conciergerie physique aux autres établissements que St cloud et Mérignac.

La DG propose l'extension à tous les établissements, de nouveaux services : réparation de vélo, lavage auto, promotion des artisans locaux, etc.

La CGT avait, lors de la précédente réunion de négociation, réclamé des relais colis dans chaque établissement. Pour la DRH, les contraintes drastiques de sûreté militaire rendent quasiment impossible le dépôt de colis venant de l'extérieur.

**La CGT met en garde la DG que les employés et les techniciens d'atelier, contraints par leurs horaires, n'ont aucune possibilité d'utiliser les services des conciergeries physiques.**

#### Expression des salariés :

Pour la DRH, tout roule ! Pour la CGT, nous sommes loin du compte.

En effet, prévues par l'accord de janvier 2019, les réunions d'expression des salariés n'ont été mises en place qu'en juillet 2022, soit 6 mois avant l'expiration de cet accord.

De plus, les quelques réunions d'expression réalisées à ce jour, n'ont apporté aucune réponse aux questions, générant une inévitable frustration des salariés.

#### Évaluation des Risques Psycho-Sociaux :

La DRH nous informe continuer cette évaluation globale des RPS dans l'entreprise, au moyen du questionnaire INRS diffusés aux seuls managers de proximité.

Alors que La CGT a toujours réclamé que le questionnaire INRS soit réalisé conjointement par les salariés et leur manager.

Quelle a été notre surprise de découvrir que la DG définira, durant l'année 2023, les modalités de déploiement des questionnaires INRS (dont les moyens informatiques de restitution) pour lancer une évaluation globale des RPS collectivement dans chaque équipe c'est-à-dire conjointement entre salariés et managers.

**La CGT a réclamé l'évaluation des RPS ait lieu tous les 18 mois, afin de réagir plus rapidement à l'évolution permanente des postes de travail et situations à risque.**

Un projet d'accord QVCT, regroupant tous les thèmes, nous sera exposé lors de la prochaine et dernière réunion, le 12 janvier 2023.

St Cloud, le 15 décembre 2022